

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-7-1

Séance du mercredi 9 décembre 2009

PARTAGER UNE CULTURE PLURIELLE AU COEUR DES TERRITOIRES LE BUDGET PRIMITIF 2010 EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT CULTUREL (POLITIQUE D 02)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 25 novembre 2009,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 3 décembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les conclusions du rapport.
- **Inscrit** dans le cadre du Développement Culturel et de ses lignes budgétaires, un crédit global de **5 540 000 €**, dont :
 - ⇒ **5 197 000 € pour le fonctionnement**, réparti comme suit :
 - 3 765 000 € au titre du Fonds d'Action Culturelle, soit :
 - 323 000 € pour le Soutien aux Expressions Artistiques
 - 3 099 000 € pour le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion

- 333 000 € pour le Soutien au Développement des Territoires
- 10 000 € au titre des études et évaluations des conventions de partenariat
- 35 000 € au titre de l'opération "Collège au Cinéma"
- 2 000 € au titre d'un "Prix" dans le cadre de l'exposition d'art contemporain Mulhouse 00
- 2 000 € pour l'organisation d'animations musicales dans le hall du Département
- 1 003 000 € au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques Spécialisés
- 390 000 € au titre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialisés par le CDMC

⇒ **343 000 € pour l'investissement**, réparti comme suit :

- 135 000 € en autorisation de programme et en crédits de paiement pour les investissements réalisés par les structures, outils de l'action publique départementale ;
- 270 000 € en autorisation de programme et 208 000 € en crédits de paiement pour le programme d'aide en faveur des bâtiments à vocation culturelle.

*
* *

- Prévoit des autorisations d'engagement pour 1 866 000 € pour le renouvellement éventuel de partenariats venus à échéance, pour les années 2010 à 2013.
- Valide ou confirme le cadre d'intervention du projet culturel départemental tel que décrit dans le rapport pour l'ensemble des domaines d'intervention.
- Confirme, dans le cadre de l'opération "Collège au Cinéma", la prise en charge du prix du billet à hauteur de 2,50 €, hors frais de déplacement.
- Confirme le principe de la reconduction de notre participation au dispositif "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2010/2011, sur la base d'une convention annuelle.
- Autorise le Président à signer la convention "Collège au Cinéma" 2009/2010 pour la mise en œuvre de l'opération (annexe 1).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - la mise en œuvre de ces principes et la validation des conventions de partenariat à intervenir ;
 - l'attribution des subventions prévues dans les conventions en cours de validité et à intervenir ;
 - le suivi de l'ensemble des actions du Développement Culturel ;
 - l'affectation des crédits correspondants.

→ Décide de l'inscription des autorisations d'engagement et de programme ainsi que des crédits de paiement récapitulés dans le tableau joint en annexe à la délibération.

N'ont pas participé au vote :

Madame Brigitte KLINKERT, en sa qualité de Présidente des Dominicains de Haute-Alsace.

Monsieur Guy DAESSLE, en sa qualité de Président du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg.

Monsieur François TACQUARD, en sa qualité de Président du Syndicat Mixte du Parc de Wesserling.

Monsieur Daniel WEBER, en sa qualité de Président du Centre Départemental d'Histoire des Familles.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté avec amendement
voix contre
abstentions